

Protection des droits de la personne

- L'Hôpital Nord Franche-Comté dispose d'un système informatique pour la gestion de votre dossier médical et administratif ainsi que pour la réalisation des travaux statistiques à usage interne ou demandés par le ministère chargé de la santé.
- Des informations vous concernant pourront faire l'objet d'un enregistrement informatique (sauf opposition dûment justifiée de votre part).
- L'accès à ces informations est réservé à l'équipe médicale qui vous suit, au département d'information médicale et, pour les seules données administratives, au service de facturation.
- Tous les personnels y ayant accès sont soumis au secret médical ou au secret professionnel. Vous pouvez obtenir communication des données vous concernant* en adressant une demande écrite à la direction de l'établissement.
- Vous pouvez également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical selon les dispositions en vigueur.

* Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

* Loi n°2002-303 du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé